



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte Rendu Conseil municipal du 2 avril 2022

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	P	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	P	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	P	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	P
Ludivine JAMPIERRE	P	Raphaele MAGGIOTTO	AE (Caroline Santerne)
Cécile MARKOWSKI	P	Brigitte MERLIN	AE (David Bulcourt)
Mathieu REBOUT	P	Hervé SAINT-POL	AE (Alain Grébert)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	AE (Gérard Dué)
Fabien SELLIER	VISIO (procuration à Serge Billaut pour les votes physiques)	Monique VANDEWALLE	AE (Elisabeth Bulteel)
Jean-Paul WISSOCQ	P	19 votants	

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 09h00

Déroulé de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2022

Il vous est demandé d'approuver le compte rendu.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

2. Budget principal–approbation du compte de gestion 2021

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable conduit chacun à tenir un document de synthèse des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice.

Pour le comptable, il s'agit du compte de gestion qui retrace toutes les écritures de l'exercice comptable et présente une balance générale :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-190 011,10		22 652,97		-167 358,13
Fonctionnement	366 018,98	190 011,10	235 465,59		411 473,47
Total	176 007,88	190 011,10	258 118,56		244 115,34

Il vous est demandé d'approuver le compte de gestion 2021 établi par Monsieur Gouy.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

3. Budget principal–approbation du compte administratif 2021

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice	1 173 473,78	1 408 939,37	276 528,63	299 181,60	1 450 002,41	1 708 120,97
Résultat n-1		176 007,88	190 011,10		190 011,10	176 007,88
Affectations						
Total	1 173 473,78	1 584 947,25	466 539,73	299 181,60	1 640 013,51	1 884 128,85
Solde	411 473,47		-167 358,13		244 115,34	

Restes à réaliser en dépenses d'investiss	0,00
Restes à réaliser en recettes d'investisse	0,00
1068	167 358,13
reprise au 002	244 115,34

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : **244 115,34 €**

Il vous est demandé d'approuver les écritures du compte administratif établi au titre de l'exercice 2021 (NB : le Maire ne peut être présent lors de ce vote).

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

4. Budget principal-Affectation du compte de résultat 2021

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 167 358,13 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 244 115,34 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales THRP ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale entrera progressivement en vigueur entre 2020 et 2023.

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur et chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale.

Chaque commune se verra transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Il vous est proposé de conserver le taux d'imposition de la taxe d'habitation de 2021 (17,37 %) auquel s'ajoutera le taux départemental.

Il vous est proposé de conserver les taux d'imposition des taxes foncières de 2021 (18,70 % pour le foncier bâti et 49,37 % pour le foncier non bâti).

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

6. Budget principal–budget primitif 2022

COMMUNE - BALANCE DU BUDGET PRIMITIF - 2022

1-Dépenses

FONCTIONNEMENT	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
0 Dépenses imprévues	60 000.00		60 000.00
011 Charges à caractère général	399 357.00		399 357.00
012 Charges de personnel et frais assimilés	571 204.00		571 204.00
014 Atténuations de produits	0.00		0.00
65 Autres charges de gestion courante	258 369.00		258 369.00
66 Charges financières	77 485.00		77 485.00
67 Charges exceptionnelles	13 000.00		13 000.00
023 Virement à la section d'investissement	267 246.00		267 246.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		25 254.00	25 254.00
Dépenses de fonctionnement - Total	1 646 661.00	25 254.00	1 671 915.00
<i>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté</i>			0.00

INVESTISSEMENT	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16 Remboursement d'emprunt	99 158.00		99 158.00
20 Immobilisations incorporelles	86 825.00		86 825.00
21 Immobilisations corporelles	1 028 035.00		1 028 035.00
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00		0.00
23 Immobilisation en cours	0.00		0.00
26 Participations et créances rattachées à des particip.	0.00		0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00		0.00
Dépenses d'investissement - Total	1 214 018.00		1 214 018.00
<i>Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté</i>			167 358.00

2- Recettes

FONCTIONNEMENT	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013 Atténuations de charges	19 000.00		19 000.00
70 Produits des services, du domaine et ventes div.	61 829.00		61 829.00
73 Impôts et taxes	616 351.00		616 351.00
74 Dotations, subventions et participations	606 398.00		606 398.00
75 Autres produits de gestion courante	118 722.00		118 722.00
76 Produits financiers	0.00		0.00
77 Produits exceptionnels	5 500.00		5 500.00
Recettes de fonctionnement - Total	1 427 800.00		1 427 800.00
<i>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté</i>			244 115.00

INVESTISSEMENT	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	41 248.00		41 248.00
1068 Excédents de fonctionnements capitalisés	167 358.00		167 358.00
13 Subventions d'investissement	300 270.00		300 270.00
16 Emprunts et dettes assimilés	0.00		0.00
021 Virement de la section de fonctionnement	267 246.00		267 246.00
024 Produits des cessions d'immobilisation	580 000.00		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		25 254.00	25 254.00
Recettes d'investissement - Total	1 356 122.00	25 254.00	1 381 376.00
<i>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</i>			0.00

COMMUNE - EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF - 2022

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 671 915.00 €	1 427 800.00 €
Section d'investissement	1 214 018.00 €	1 381 376.00 €
Report en section de fonctionnement (002)	0.00 €	244 115.00 €
Report en section d'investissement (001)	167 358.00 €	0.00 €
TOTAL (réalisation + reports)	3 053 291.00 €	3 053 291.00 €
Résultat net		0.00 €

Le budget 2022 est présenté avec des dépenses et des recettes d'investissement équilibré à hauteur de 1 381 376 € et des dépenses et recettes de fonctionnement équilibré à hauteur de 1 671 915 €.

Il vous est demandé d'approuver ce budget primitif.

Monsieur Wissocq motive son abstention par le fait qu'il n'ait pas reçu le détail ligne par ligne des différents chapitres de dépenses. Monsieur Sellier les communiquera dès que les données auront été renseignées dans le nouveau logiciel.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
3	0	16	0	19

7. Budget annexe–Approbation du compte de gestion 2021

Budget annexe	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement : exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 38 478,07		16 595,52		- 21 882,55
Fonctionnement	39 803,09	38 478,07	40 695,57		42 020,59
Total	1 325,02	38 478,07	57 291,09		20 138,04

Il vous est demandé d'approuver le compte de gestion 2021 établi par Monsieur Gouy.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

8. Budget annexe–Approbation du compte administratif 2021

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice	98192,52	138888,09	99150,98	115746,5	197 343,50	254 634,59
Résultat n-1		1325,02	38478,07		38 478,07	1 325,02
Affectations						
Total	98 192,52	140 213,11	137 629,05	115 746,50	235 821,57	255 959,61
Solde	42 020,59		-21 882,55		20 138,04	

Restes à réaliser en dépenses d'investiss	0,00
Restes à réaliser en recettes d'investisse	0,00
au 1068	21 882,55
reprise au 002	20 138,04

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : **20 138,04 €**

Il vous est demandé d'approuver les écritures du compte administratif établi au titre de l'exercice 2021 (NB : le Maire ne peut être présent lors de ce vote).

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

9. Budget annexe-Affectation du compte de résultat 2021

Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 21 882,55 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
- 20 138,04 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

10. Budget annexe–Budget primitif 2022

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - BALANCE DU BUDGET PRIMITIF - 2022

1-Dépenses

EXPLOITATION	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011 Charges à caractère général	117 614,47		117 614,47
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66 Charges financières	5 394,57		5 394,57
67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68 Dotations aux amortissements et provisions		78 999,00	78 999,00
Dépenses d'exploitation - Total	123 009,04	78 999,00	202 008,04
<i>Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté</i>			0,00

INVESTISSEMENT	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
16 Remboursement d'emprunt	43 585,13		43 585,13
20 Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	35 413,87		35 413,87
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23 Immobilisation en cours	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total	78 999,00	0,00	78 999,00
<i>Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté</i>			21 882,55

2-Recettes

EXPLOITATION	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes div.	65 000,00		65 000,00
74 Dotations, subventions et participations	74 870,00		74 870,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76 Produits financiers	42 000,00		42 000,00
77 Produits exceptionnels	0,00		0,00
Recettes d'exploitation - Total	181 870,00		181 870,00
<i>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté</i>			20 138,04

INVESTISSEMENT	BP2022		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00		0,00
1068 Excédents de fonctionnements capitalisés	21 882,55		21 882,55
13 Subventions d'investissement	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00		0,00
021 Virement de la section d'exploitation	0,00		
040 Opération d'ordre de transfert entre section		78 999,00	78 999,00
Recettes d'investissement - Total	21 882,55	78 999,00	100 881,55
<i>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</i>			0,00

SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT - EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF - 2022

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	202 008,04 €	181 870,00 €
Section d'investissement	78 999,00 €	100 881,55 €
Report en section d'exploitation (002)	0,00 €	20 138,04 €
Report en section d'investissement (001)	21 882,55 €	0,00 €
TOTAL (réalisation + reports)	302 889,59 €	302 889,59 €
Résultat net		0,00 €

Le budget 2022 est présenté avec des dépenses et des recettes d'investissement équilibré à hauteur de 100 881,55 € et des dépenses et recettes de fonctionnement équilibré à hauteur de 202 008,04 €.

Il vous est demandé d'approuver ce budget primitif.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

11. Adhésion de l'intercommunalité au syndicat mixte Hauts de France Mobilités

La Communauté de Communes du Sud Artois s'est saisie en 2021 de la compétence mobilité en délibérant favorablement le 9 mars 2021 sur cette compétence en acceptant de devenir autorité organisatrice de mobilité locale. L'intercommunalité est devenue compétente le 1er juillet 2021 suite à la signature de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, elle poursuit l'expérimentation du taxi solidaire et d'une navette hebdomadaire le jour du marché hebdomadaire de Bapaume. Elle a également repris la gestion de la navette scolaire entre les communes d'Ayette et de Douchy les Ayette.

Compte tenu de l'importance croissante des questions de mobilité et plus particulièrement de la nécessité de trouver des solutions alternatives innovantes au "tout voiture", l'adhésion au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités est apparue une nécessité pour pouvoir bénéficier de l'expertise des autres autorités organisatrices et pour pouvoir envisager des interconnexions avec les réseaux de transports en commun déjà existants.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité l'adhésion de l'intercommunalité du Sud Artois à cette structure supra-communautaire le 22 février 2022. Cette délibération ne permet pas à elle seule d'adhérer au Syndicat Mixte. Il est nécessaire que chaque commune délibère et confirme cette adhésion. La loi ne fixant pas de calendrier au vote des conseils municipaux, il est nécessaire qu'une majorité qualifiée d'entre eux se détermine pour valider définitivement cette adhésion.

Il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal une délibération confirmant l'autorisation pour l'intercommunalité du Sud Artois d'adhérer au syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

12. Opération immobilière : vente des trois anciens logements de fonction et du terrain attenant de l'ancienne gendarmerie

Concernant les opérations immobilières évoquées lors des derniers conseils municipaux (acquisition par la mairie pour revente), une estimation des anciens logements de fonction et du terrain attenant (y compris les garages) a été établie à hauteur de 220.000,00 €. Deux acquéreurs privés potentiels se sont montrés intéressés par l'achat de ces biens immobiliers avec deux propositions à 220.000,00 € et 222.000,00 €.

La mairie aura à sa charge le découpage cadastral.

Il vous est demandé d'autoriser la vente de ces logements à l'un de ces deux acquéreurs en fonction de l'accord de leurs banques respectives.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

13. Formations de deux agents territoriaux

Un agent de la commune demande, en vue d'une reconversion, à bénéficier d'une formation de chauffeur poids lourd pour un montant de 1930,00 €. Son compte personnel de formation présente un solde positif de 150 heures et peut être mobilisé, avec un taux de conversion d'une heure égale à 15 €, à la condition que la collectivité donne son accord, et finance cette formation. Pour rappel, la collectivité n'a pas d'obligation à accepter le financement d'une telle formation. Cependant, en cas d'acceptation, le CPF de cet agent se verra amputé de 129 heures.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer. A la demande d'au moins un tiers de l'assemblée, le vote est réalisé à bulletins secrets.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
1	13	5	0	19

Un autre agent de la commune demande à bénéficier d'une formation visant à réaliser un bilan de compétences en vue d'évolutions possibles dans la suite de sa carrière pour un montant de 1500,00 €. Son compte personnel de formation présente un solde positif de 150 heures et peut être mobilisé, avec un taux de conversion d'une heure égale à 15 €, à la condition que la collectivité donne son accord, et finance cette formation. Pour rappel, la collectivité n'a pas d'obligation à accepter le financement d'une telle formation. Cependant, en cas d'acceptation, le CPF de cet agent se verra amputé de 100 heures.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer. A la demande d'au moins un tiers de l'assemblée, le vote est réalisé à bulletins secrets.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
3	2	14	0	19

14. Délibérations MDH

- Stage relaxation : stage de 10 séances à partir de février 2022 et ce jusqu'au mois de juillet 2022 moyennant une participation financière de 25 Euros par stage et par personne.
- Thibault, l'intervenant gym, passera à partir d'avril 2022 à une durée mensuelle de 10h plus ou moins suivant les besoins pour des animations jeunes et seniors.

- AUC d'athlétisme d'Amiens proposera une initiation à 3 séances de marche nordique avec prêt de paires de bâtons pour un montant de 390€ TTC + une formation afin que salariés et bénévoles puissent proposer de façon régulière des séances de marche nordique 350€ (voir devis en PJ)
- L'association Zouzou art interviendra pendant les vacances de printemps afin de proposer une initiation au graffiti aux enfants et aux ados pour un montant de 186€ (voir devis en PJ)

Caroline Santerne précise que ces actions correspondent à des axes figurant au projet social de la Maison des Habitants.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

15. Délibération complémentaire

La mairie a reçu une proposition de renégociation de prêt en cours par le cabinet SOLFIN. Ce dernier se rémunérera uniquement que si un gain est réalisé sur cette négociation.

Il vous est demandé d'accorder le droit à ce cabinet d'engager une négociation au nom de la Mairie.

La proposition éventuelle qui serait proposée sera délibérée en conseil

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

16. Délibération sur le dispositif de participation citoyenne

Le dispositif de participation citoyenne vient en remplacement du dispositif « voisins vigilants ». La gendarmerie qui devait être présente ce matin n'a malheureusement pu se rendre disponible pour nous présenter ce dernier.

Monsieur le Maire fait lecture du document envoyé par la gendarmerie.

Ce protocole précise que le Maire devra fournir une liste de citoyens volontaires.

Il vous est demandé d'accepter le lancement du protocole de participation citoyenne (la liste sera déterminée à l'issue d'une réunion de concertation). Il convient d'aller assez vite car seules quelques communes sont proposées tous les ans.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	19	0	19

17. Rappel sur la tenue des bureaux de vote

Monsieur le Maire et Fabien Sellier rappellent qu'il est important que chacun communique ses disponibilités pour la tenue des bureaux de vote les 10 et 24 avril prochains. Le créneau 8h-11h est le plus demandé, dans la mesure du possible, essayer de se positionner sur d'autres créneaux.

18. Questions diverses

Questions posées par mail en date du 31 mars par les membres du groupe « Vision Croisilles »

1/ calendrier de fin de travaux et de réfection de la voirie trottoir notamment en réfection complète ou partielle

Rue d'Arras : travaux de réfection des trottoirs qui seront faits en même temps que ceux de la rue du pont.

Rue du pont : demande de réfection largeur totale. Travaux prévisibles prochaines semaines

Rue Pierre Poutrain : reste à raccorder les câbles électriques puis suppression des poteaux et réfections, en attente de l'entreprise en charge de ces travaux de raccordement.

Rue de Saint Léger : les travaux de canalisations de gaz sont en cours. La réfection se fera dans la foulée

2/ incendie de 4 véhicules à Croisilles : incendie accidentel ou volontaire ?

Quel est le positionnement de la commune face aux incivilités grandissantes et démarches que vous comptez entreprendre face à ce constat ? Solution de vidéo sécuritaire ? autres ?

Nous rappelons l'alerte émise lors de la présentation du projet de construction de la nouvelle résidence avec cette même implantation que celle de l'écoquartier

Enquête en cours sur l'incendie des véhicules

On ne peut travailler sur les incivilités qu'à trois parties : élus, gendarmerie et citoyens. Il faut que certains pensent à prendre des photos de ces incivilités quand elles ont lieu et les fassent remonter.

Le protocole de participation citoyenne devrait permettre d'avoir une réflexion sur ces sujets, ce pourquoi nous le sollicitons depuis un moment.

3/ nous interpellons à nouveau les élus sur la situation et la gestion du personnel : depuis notre demande de conseil exceptionnel pour partager sur les nombreux arrêts maladies dans la commune et travailler ensemble sur l'organisation du travail et le mal être de certains salariés, nous observons depuis :

- Une démission dans des conditions surprenante (inviter la personne en mairie alors qu'elle est en arrêt maladie pour lui annoncer le changement de ses activités est surprenant !)

- Une demande de mise à dispo de l'éducateur de la commune, qui va quitter la région prématurément par désœuvrement.

- La secrétaire également en arrêt de travail quelques jours

- Le directeur de la MdH toujours en arrêt maladie.

- Des dysfonctionnements graves dans l'organisation de la classe de neige (nombreuses relances pour obtenir des précisions sur les heures supplémentaires, les attestations d'assurances,...)

- Des propos et des postures d'élus qui ont été tenus en décalage avec ce que nous pourrions attendre pour apaiser un climat déjà tendu.

- Une réunion syndicale avec la présence de nombreux salariés de la commune qui est un fait inhabituel dans notre petite commune . Ils se livrent à des syndicats et ne s'adressent pas à vous.

Cela ne vous interpelle pas ? Et comment voyez vous la suite pour renouer la confiance avec nos salariés communaux ?

Sujets abordés en réunion de préparation le jeudi 01/04, non repris dans le compte rendu car abordant des sujets personnels notamment concernant des problèmes et aptitudes médicaux qui ne sont pas de notre ressort.